

# PROGRAMME DE VACCINATION CONTRE L'HÉPATITE B EN MILIEU SCOLAIRE

## QUESTIONS ET RÉPONSES À L'INTENTION DES INTERVENANTS

---

Le programme de vaccination contre l'hépatite B en 4<sup>e</sup> année du primaire a été modifié. Le vaccin qui sera dorénavant utilisé est le vaccin combiné contre l'hépatite B et l'hépatite A, le Twinrix, en deux doses pédiatriques administrées à six mois d'intervalle. Ce produit remplace le Recombivax HB administré en trois doses.

Aucun autre vaccin ne sera disponible pour la vaccination dans le cadre de ce programme d'immunisation en milieu scolaire.

L'administration du Twinrix selon un calendrier modifié et la gestion de situations particulières peuvent susciter diverses questions. Ce document vise à guider les intervenants.

### PROGRAMME DE VACCINATION / CONSENTEMENT / CLIENTÈLE

#### **1. Pourquoi le programme de vaccination contre l'hépatite B en 4<sup>e</sup> année du primaire est-il changé ?**

Selon des données québécoises récentes, deux doses pédiatriques du vaccin combiné contre l'hépatite B et l'hépatite A, le Twinrix, administrées à six mois d'intervalle à des enfants âgés de 8 à 10 ans, offre une protection contre l'hépatite B comparable à celle du vaccin Recombivax HB, administré en trois doses, utilisé jusqu'à maintenant (séroprotection de 96,5 % vs 99,2 %).

Compte tenu de l'épidémiologie de l'hépatite B au Québec, cette différence n'est pas jugée comme significative. En effet, la circulation du virus a considérablement diminué au sein des groupes rejoints par les programmes de vaccination contre l'hépatite B, au point où ces cohortes ne présentent pratiquement aucun cas. La probabilité d'être infecté au cours d'un contact avec une personne porteuse de l'hépatite B est maintenant considérée comme très faible pour les nouvelles cohortes d'enfants qui seront vaccinés en 4<sup>e</sup> année du primaire.

De plus, l'utilisation de ce vaccin combiné ajoute l'avantage d'une protection de 100 % contre l'hépatite A tout en réduisant le nombre d'injections. La vaccination contre l'hépatite A est d'ailleurs recommandée à l'occasion de voyages en pays endémique.

Le vaccin combiné offre une protection à long terme contre les hépatite B et A. La protection contre l'hépatite B est d'au moins 15 ans chez les personnes jeunes en bonne santé, et celle contre l'hépatite A pourrait persister pendant plus de 20 ans. Aussi l'administration systématique de doses de rappel à des personnes immunocompétentes n'est-elle pas recommandée.

**2. Les parents peuvent-ils accepter la vaccination uniquement contre l'hépatite B ou contre l'hépatite A ?**

**Non.** Le formulaire de consentement vise à la fois l'hépatite B et l'hépatite A. Il s'agit d'un programme de vaccination contre l'hépatite B et le seul produit disponible dans le cadre du programme scolaire en 4<sup>e</sup> année du primaire est le vaccin combiné contre l'hépatite B et l'hépatite A, le Twinrix.

- Le vaccin contre l'hépatite B seule est disponible **gratuitement** dans le réseau de soins, au CLSC ou dans une clinique médicale.
- Le vaccin contre l'hépatite A seule est disponible dans le réseau de soins, mais **ne sera pas gratuit.**

**3. Le calendrier recommandé pour les jeunes de la 4<sup>e</sup> année du primaire peut-il être utilisé pour une autre clientèle ?**

**Non.** Ce calendrier de vaccination est basé sur des données québécoises récentes obtenues auprès d'enfants de 8 à 10 ans. Il n'est donc pas applicable à une autre population et ne s'applique qu'au programme de vaccination en milieu scolaire. Pour toute autre situation, il faut se référer au calendrier de vaccination du Protocole d'immunisation du Québec (PIQ).

**4. Un enfant qui a reçu trois doses de Recombivax HB dans le cadre du programme de vaccination en vigueur avant le mois de septembre 2008 peut-il recevoir du Twinrix « en rattrapage » (par exemple, en 5<sup>e</sup> année) afin de bénéficier de la protection supplémentaire contre l'hépatite A ?**

**Non.** Il s'agit d'un programme de vaccination contre l'hépatite B en 4<sup>e</sup> année du primaire, et le Twinrix ne sera pas offert aux enfants qui ont déjà été vaccinés adéquatement contre l'hépatite B avec le Recombivax HB.

<b>VACCIN / DOSAGE</b>
------------------------

**5. Le vaccin utilisé est le Twinrix en formulation adulte (720 unités ELISA Ag VHA, 20 µg HBsAg/ml), qu'il faut alors fractionner en deux doses de 0,5 ml. Or il existe une formulation de Twinrix Junior en seringues unidoses. Pourquoi a-t-on fait ce choix ?**

Il s'agit de la seule formulation disponible pour le programme de vaccination en deux doses, qui est particulier au Québec. Le vaccin sera distribué dans des fioles contenant 1,2 ml de vaccin.

**6. Certains enfants en 4<sup>e</sup> année du primaire sont âgés de 11 ans ou plus. Peut-on les vacciner avec deux doses pédiatriques de Twinrix ?**

**Non.** Les jeunes de 11 à 15 ans doivent recevoir le Twinrix à dose adulte, soit 1 ml (720 unités ELISA VHA et 20 µg HBsAg). Un calendrier à deux doses avec le Twinrix 1 ml est d'ailleurs homologué chez les jeunes de 1 à 15 ans, la seconde dose étant administrée 6 à 12 mois après la première.

**7. Le nombre d'unités d'antigènes du VHA est moins élevé dans le Twinrix à dose pédiatrique. Les enfants seront-ils suffisamment protégés contre l'hépatite A ?**

**Oui.** Selon des données québécoises récentes, l'administration, à six mois d'intervalle, de deux doses pédiatriques du vaccin combiné contre l'hépatite B et l'hépatite A, le Twinrix, offre aux enfants de 8 à 10 ans une protection de 100 % contre l'hépatite A.

**8. Un enfant n'a pu recevoir sa dose pédiatrique de vaccin Twinrix à l'école, comme prévu, et doit la recevoir au CLSC. Que peut-on lui administrer ?**

Cet enfant peut recevoir gratuitement le Twinrix à dose pédiatrique, conformément aux modalités du programme de vaccination contre l'hépatite B en milieu scolaire.

**9. Le vaccin combiné contre l'hépatite B et l'hépatite A est-il efficace et sécuritaire lorsqu'il est administré en même temps que d'autres vaccins ?**

**Oui.** Il s'agit alors de respecter la règle habituelle lorsque des vaccins sont administrés simultanément. Rien n'indique que cette pratique puisse causer des problèmes. Des renseignements à ce sujet se trouvent dans la section des professionnels de la santé du site Internet du MSSS sur la vaccination..

## SITUATIONS PARTICULIÈRES

### **Antécédents médicaux d'hépatite B ou d'hépatite A**

**10. Un enfant a déjà fait une hépatite B ou une hépatite A. Peut-on quand même lui administrer le Twinrix à dose pédiatrique afin de lui permettre de profiter de la protection complémentaire qu'il n'a pas ?**

**Oui.** Seul le vaccin combiné contre l'hépatite B et contre l'hépatite A, le Twinrix, sera utilisé dans le cadre du programme de vaccination en 4<sup>e</sup> année du primaire. Ce vaccin est très sécuritaire et il n'y a pas de contre-indications à l'administrer à des enfants qui auraient déjà fait une hépatite B ou une hépatite A.

- Si l'enfant a déjà fait une hépatite B, l'administration du Twinrix lui permettra de bénéficier de la protection supplémentaire contre l'hépatite A.
- Si l'enfant a déjà fait une hépatite A, l'administration du Twinrix lui confèrera une protection contre l'hépatite B en accord avec les objectifs du programme de vaccination contre l'hépatite B en 4<sup>e</sup> année du primaire.

### **Vaccination complète contre l'hépatite B et l'hépatite A**

**11. Un enfant a déjà été vacciné adéquatement contre l'hépatite B et l'hépatite A. Peut-on lui administrer le Twinrix ?**

**Non.** Si les deux calendriers vaccinaux ont été complétés, le Twinrix n'est plus indiqué. Les parents devraient normalement avoir précisé que la vaccination de l'enfant n'était pas requise.

### **Vaccination antérieure contre l'hépatite B ou l'hépatite A**

**12. Un enfant a déjà reçu un vaccin contre l'hépatite B ou l'hépatite A. Peut-on lui administrer le Twinrix afin de lui permettre de bénéficier de la protection complémentaire qu'il n'a pas ?**

**Oui.** Afin de faciliter le fonctionnement du programme, tous les enfants de 4<sup>e</sup> année du primaire peuvent recevoir le vaccin à l'école si les parents l'acceptent. Dans un souci d'équité, le vaccin est ainsi offert à tous les enfants de la 4<sup>e</sup> année du primaire, afin qu'ils puissent tous bénéficier de la protection contre les deux maladies.

De plus, le vaccin combiné est très sécuritaire, et il n'existe aucune contre-indication à son administration à des enfants qui auraient déjà été vaccinés contre l'hépatite B ou l'hépatite A.

### **Calendrier de vaccination incomplet contre l'hépatite B**

**13. L'an dernier, dans le cadre du programme de vaccination avec le Recombivax HB™, des enfants n'ont pu être vaccinés adéquatement, pour une raison ou une autre. Peut-on compléter avec le Twinrix la vaccination de ces enfants qui ne sont plus en 4<sup>e</sup> année?**

**Oui.** Des activités de rattrapage sont prévues pour compléter la vaccination des jeunes de 5<sup>e</sup> année qui n'ont pas été adéquatement vaccinés l'an dernier. Un nouveau consentement doit alors être obtenu des parents puisque le consentement initial avait été donné pour un produit différent.

Les enfants qui ont reçu **une seule** des trois doses de Recombivax prévues pourront recevoir deux doses de Twinrix (pédiatriques ou adultes, selon leur âge) à six mois d'intervalle. L'administration de la première dose de Twinrix devra respecter un intervalle d'au moins un mois depuis la dose de Recombivax HB reçue antérieurement.

Si **deux doses** de Recombivax ont été administrées au cours de la dernière année scolaire, une seule dose de Twinrix (pédiatrique ou adulte, selon l'âge de l'enfant) pourra être administrée, à un intervalle d'au moins cinq mois avec la dose précédente. Dans ce contexte, la vaccination contre l'hépatite A ne sera pas poursuivie, et l'enfant ne pourra pas être considéré comme étant adéquatement protégé contre cette infection. La vaccination de l'enfant contre l'hépatite A pourra néanmoins être complétée, mais la dose de vaccin ne sera alors **pas gratuite**.

### **Vaccination contre l'hépatite B avant l'âge de 1 an**

**14. Un enfant a déjà été vacciné contre l'hépatite B avant l'âge de 1 an. Peut-on lui administrer le Twinrix à doses pédiatriques ?**

Selon des études réalisées dans des pays qui vaccinent les nourrissons depuis plusieurs années, ces enfants devraient être considérés comme étant protégés contre l'hépatite B. Toutefois, le programme de vaccination en 4<sup>e</sup> année du primaire est conçu dans un souci d'équité et les enfants vaccinés contre l'hépatite B avant l'âge de 1 an peuvent donc recevoir le Twinrix.

### **Vaccination antérieure avec le Twinrix**

**15. Un enfant a reçu antérieurement deux doses de vaccin Twinrix à un mois d'intervalle selon le calendrier du PIQ. Doit-on lui donner la dose manquante à ce calendrier ? Et si oui, quel est l'intervalle à respecter ?**

**Oui.** L'administration de cette troisième dose doit respecter la période minimale de cinq mois depuis la dernière dose, selon le calendrier du PIQ.

### **Amorce de la vaccination avec le Twinrix et voyages**

**16. Un enfant a reçu une première dose de Twinrix dans le cadre du programme de vaccination en milieu scolaire et fera bientôt un voyage dans une région**

**endémique pour l'hépatite A. Doit-on lui administrer une dose de vaccin contre l'hépatite A en dehors du programme scolaire ?**

**Non.** L'administration d'une seconde dose du vaccin Twinrix a comme objectif d'assurer une protection à long terme. En se fondant sur les données disponibles, le Comité d'immunisation du Québec (CIQ) considère qu'une dose de vaccin Twinrix assure aux jeunes de moins de 15 ans une bonne protection contre l'hépatite A, et est suffisante même en cas de voyage dans une région endémique.

**Intervalle minimal entre les doses de vaccin**

**17. Quel est l'intervalle minimal à respecter entre deux doses pédiatriques de Twinrix administrées selon le calendrier modifié ?**

Le calendrier proposé dans le programme de vaccination contre l'hépatite B en 4<sup>e</sup> année du primaire diffère de celui du fabricant. De plus, une règle de base en immunisation veut que plus l'intervalle entre les doses est long, meilleure est la réponse immunitaire. Il est donc recommandé de respecter un intervalle de six mois entre les doses, avec un délai de grâce de deux semaines (six mois moins deux semaines entre la première et la deuxième dose).

**18. Quel est l'intervalle minimal pour compléter la vaccination en milieu scolaire avec le Twinrix dans le cas d'un enfant qui a déjà reçu une dose du vaccin contre l'hépatite A en raison d'un voyage en région endémique ?**

Dans le cadre du programme de vaccination contre l'hépatite B en 4<sup>e</sup> année du primaire, il n'est pas nécessaire de tenir compte des vaccins contre l'hépatite A reçus antérieurement. En effet, ces enfants seront adéquatement protégés après la seconde dose de Twinrix qu'ils recevront six mois plus tard.

**Vaccination des enfants immunosupprimés**

**19. Comment doit se faire la vaccination d'un enfant immunosupprimés ?**

La vaccination des enfants immunosupprimés à l'aide du Twinrix devra se faire selon un calendrier à trois doses (pédiatriques ou adultes, selon l'âge de l'enfant) administrées à 0, 6 et 12 mois.

Comme le précise le PIQ, le dosage sérologique des anti-HBs après un intervalle de un mois et d'au plus six mois après la série vaccinale est recommandé chez les individus dont la réponse pourrait être sous-optimale. Il est donc important d'informer les parents de la nécessité d'effectuer ce dosage sérologique des anti-HBs une fois la série vaccinale d'un enfant immunosupprimé complétée.

**Références**

B. Duval et coll. *Protection contre l'hépatite A et B conférée par deux doses de Recombivax® 2,5 µg ou deux doses de Twinrix Junior chez des enfants âgés de 8 à 10 ans* », Montréal, Institut national de santé publique, 2003.

Disponible sur le site de l'institut national de santé publique à l'adresse [www.inspq.qc.ca].

Cliquer sur l'onglet « Maladies infectieuses, immunisation » à gauche.  
Cliquer sur l'hyperlien « Plus de détails » du paragraphe Immunisation.  
Cliquer sur l'hyperlien « Publications » au bas de la page.  
Cliquer sur l'hyperlien de l'étude.

Ministère de la Santé et des Services sociaux, section portant sur la vaccination et destinée aux professionnels de la santé.

Disponible à l'adresse [www.msss.gouv.qc.ca]. [<http://www.msss.gouv.qc.ca>].

Cliquer sur l'hyperlien « Santé publique » à gauche.  
Cliquer sur l'hyperlien « Prévention et contrôle » à gauche.  
Cliquer sur l'hyperlien « Immunisation (vaccination) ».  
Cliquer sur l'hyperlien « Professionnels de la santé » à gauche.